

Pour bien gérer une forêt, la chasse est une action nécessaire pour réguler les populations de gibier. Elle se pratique de différentes façons (tir à balles, à courre) suivant des secteurs et des jours précis. Merci d'adapter votre visite à ces contraintes.

Par sécurité, n'hésitez pas à manifester votre présence (port du gilet fluo jaune conseillé).

Ramassage des champignons :

La cueillette des champignons dans les forêts domaniales d'Ille et Vilaine est règlementée par arrêté préfectoral du 9 octobre 2017

- autorisée tous les jours sauf les mardis et jeudis
- autorisée de 8h du matin jusqu'au coucher du soleil
- limitée à 5 litres par jour et par personne
- commercialisation interdite

Rappel

En région Bretagne, la chasse en forêt domaniale est interdite les dimanches et jours fériés.

Jours de chasse à tir :

Les jeudis et les vendredis aux dates suivantes :

Septembre 2026 : 24

Octobre 2026 : 1 ; 8 ; 15 ; 22 ; 29

Novembre 2026 : 5 ; 6 ; 12 ; 13 ; 19 ; 20 ; 26 ; 27

Décembre 2026 : 3 ; 4 ; 10 ; 11 ; 17 ; 18 ; 22 ; 23 ; 29 ; 30

Janvier 2027 : 7 ; 8 ; 14 ; 15 ; 21 ; 22 ; 28 ; 29

Février 2027 : 4 ; 5 ; 11 ; 12 ; 18 ; 19 ; 25

Mars 2027 (battues sanglier) : jeudi 11 et mardi 30

FORÊT DOMANIALE DE ST AUBIN DU CORMIER

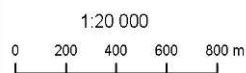
calendrier établi sous réserve de modifications : www.onf.fr

Agence de Bretagne
Carte réalisée le 08/09/26

Parcellaire forestier

Zone de non tir

Zone de non chasse



BD ONF
Scan 25®, IGN®, 2015